

Annexe 7 : Projet de gestion sylvo-pastorale de la châtaigneraie du plateau du Chastel (commune du Fugeret)



- *Bilan de la visite de terrain du 28 juillet – (Hermann Dodier)*

1- Description du secteur

- Secteur de pente faible à nulle (replat de versant) au microrelief régulier, limité par des ruptures de pentes fortes sur deux côtés et la route en limite basse.
- Surface d'une vingtaine d'ha
- Milieu et ressource pastorale :
 - Sous-bois de châtaigniers assez clair, présentant une ressource pastorale de qualité et dense, malgré des zones où la bruyère et la fougère ont tendance à limiter la ressource herbacée disponible.
 - Des zones très ouvertes avec une ressource herbacée importante (recouvrement au sol de 100%) et de qualité : présence de légumineuses (trèfle, lotier, bugrane épineuse...), carex en quantité, fêtuque, chiendent pied de poule (bien consommé par le troupeau)
 - Des zones plus fermées par la strate arbustive (bruyère principalement), l'avancée de jeunes pins et la prolifération de la fougère.

2- Utilisation pastorale actuelle et entretien

- Ce secteur est actuellement utilisé au printemps et à l'automne / hiver par un éleveur de la commune (André DOZOL), avec un troupeau de brebis allaitantes.
 - Premier passage au printemps, début juin, pendant environ une semaine avec un troupeau de 250 brebis mères et leurs agneaux du printemps (environ 300 agneaux nés en février / mars). En 2004, le reste du troupeau a également pâture sur ce secteur durant 3 à 4 jours (soit 700 à 800 bêtes en tout).
 - Deuxième passage début septembre des brebis pleines prêtes à agneler (250 à 300 bêtes) après la descente d'estive (environ une semaine ; retour des brebis en bergerie lorsqu'elles sont prêtes à agneler).
 - Troisième passage au mois de décembre, après la récolte des châtaignes pendant une quinzaine de jours : sortie du troupeau de bergerie le matin, passage dans les sous-bois de châtaigniers pour valoriser les petites châtaignes non récoltées et pâturage dans des prés l'après-midi.
- Conduite du troupeau et équipements présents
 - Un parc de pâturage en grillage type « ursus » d'environ 2 ha permet de rassembler le troupeau tous les jours à la chôme et pour la nuit.

- Sur le reste de la surface, le troupeau est gardé de façon plus ou moins serrée, avec parfois utilisation des filets pour faciliter le gardiennage. Un berger doit cependant toujours être présent.

- En limite du secteur (proche de l’entrée du parc) se trouve le point d’eau (arrivée d’eau issue d’une source captée par tuyau), ainsi qu’un équipement pour baigner les brebis (passage d’un troupeau transhumant en juin).

→ Un entretien mécanique (broyage) d’une partie des surfaces a déjà été réalisé par l’éleveur il y a quelques années, pour limiter l’avancée de la bruyère et de la fougère.

→ Le secteur du plateau du Chastel est donc déjà utilisé aujourd’hui de façon raisonnée par Monsieur André DOZOL, éleveur ovin au Fugeret. La gestion actuelle, les équipements présents et la motivation de l’éleveur témoignent de la place importante qu’ont ces surfaces dans le système d’élevage.

3- Enjeux d’un entretien des sous-bois de châtaigniers par le pâturage et proposition d’aménagement

→ Impact du pâturage des sous-bois de châtaigniers

Le passage du troupeau de brebis a différents impacts sur le milieu du sous-bois :

- pâturage du tapis herbacé et maintien de la strate arbustive
- Pâturage des feuilles basses (à un niveau de 1,20 à 1,50 mètres) et des rejets aux pieds des arbres
- Apport d’une fumure liée aux déjections des animaux
- Pâturage des châtaignes de qualité trop médiocre pour être récoltées.

→ Impact du pâturage en parc (et parc de nuit)

L’observation de terrain est très révélatrice sur l’intérêt d’un pâturage en parc (et la réalisation de parcs de nuit) pour une bonne valorisation de la ressource et un impact sur la strate arbustive. Dans le parc actuel, la bruyère, qui avait été broyée mécaniquement, est consommée par les animaux qui contiennent ainsi son développement. Par contre, sur plusieurs zones hors parc, la bruyère se développe, n’est plus consommée et limite le déplacement des animaux.

Un pâturage en parc sur l’ensemble de la surface permettrait d’augmenter de façon considérable la ressource disponible sur les zones actuellement plus embroussaillées (ressource multipliée par 1,5 à 2).

Ce pâturage en parc pourrait être couplé à un broyage localisé sur certaines zones plus embroussaillées si nécessaire, selon la réaction de la végétation à un chargement plus important (broyage à prévoir uniquement dans un second temps, si nécessaire).

→ Proposition d’aménagement

Le pâturage des sous-bois en parc présente donc un réel avantage en terme d’entretien des sous-bois (pour la récolte des châtaignes et pour limiter les risques d’incendie), de valorisation de la ressource pastorale par les troupeaux, d’allègement du temps de travail pour l’éleveur (moins de gardiennage) et de consolidation du système d’élevage en place.

André Dozol estime que la réalisation de 3 grands parcs serait idéale (parcs de 5 à 10 ha, qui pourront être recoupés aux filets pour la conduite du troupeau). Si le point d'eau actuel ne suffit pas, une citerne peut être transportée dans les parcs, le site étant accessible en tracteur. Le choix du type de clôture (clôture fixe type ursus ou clôture 4 fils déposable ?) doit être réfléchi en fonction des attentes techniques de l'éleveur, de l'activité de chasse sur ce secteur et de la volonté des propriétaires.

Remarque : la mise en place de clôtures en limite de secteur peut également limiter les vols de châtaignes en marquant la propriété privée, et assurer une protection efficace face au sanglier.

4- Modalités de mise en œuvre du projet

→ La faisabilité de l'opération dépend principalement de l'accord des propriétaires (environ une vingtaine de propriétaires, regroupés en partie en ASL). Aujourd'hui, environ 30 à 40 % des parcelles font l'objet d'un accord entre les propriétaires et l'éleveur.

Un travail d'animation est donc primordial.

→ Coût du projet pour 3,5 kms de clôture.

Coût de la fourniture et de la pose de la clôture par entreprise (base « Barème régional des coûts ») :

- Clôture Ursus : 3,70 € HT le ml, soit 12950 € HT
- Clôture fixe électrique 4 fils : 1,70 € HT le ml, soit 5950 € HT
- Clôture semi-mobile électriques 4 fils (piquets fixes) : 2,50 € HT le ml, soit 8750 € HT

Tous ces coûts sont donnés à titre indicatif. Le montage du projet et la demande de subvention devront se baser sur un devis de professionnel.

→ Financement :

L'éleveur, en tant qu'éleveur individuel, ne peut pas accéder aux financements Europe / Région / Département à 80% pour les équipements pastoraux.

L'ASL, en tant qu'entité collective de gestion de surfaces pastorales pourrait avoir accès à ces financements. L'ASL pourrait donc être maître d'ouvrage de l'opération et devra dans ce cas assurer les 20% d'autofinancement (en propre ou par le biais d'une location des surfaces à l'éleveur).

Un contrat de location (type convention de pâturage) pourrait être établi entre l'ASL (regroupant les propriétaires intéressés) et monsieur André Dozol.